



**Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE**

**Compte-rendu de la REUNION du 05/10/2018 suite à la visite d'Olivier DUSSOPT,
secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des comptes publiques**

FO-DGFIP a participé à la réunion pour évoquer devant les décideurs politiques les difficultés rencontrées au quotidien par les agents de la DDFIP de la Moselle.

En préambule, FO a souligné que le rassemblement des agents rue des Clercs avait pour objet d'interpeller le ministre sur la problématique de l'accueil et de l'afflux des contribuables dans les plus gros SIP de Moselle puis a demandé pour quelles raisons cachées la visite du ministre a été axée sur 2 services centrés sur le patrimoine privé ou public à savoir le service Départemental de l'Enregistrement et la Division Domaine .

Réponse : Le choix des services visités ne répond à aucune annonce particulière. Les visites sur le terrain n'ont pas d'autre but que d'alimenter nos réflexions et connaître les spécificités des départements... **A suivre**

FO a rappelé la très forte contribution de la Moselle aux suppressions d'emplois 140 en 3 ans.

I- PRELEVEMENT A LA SOURCE

FO a mis en avant les difficultés des services de l'accueil (physique, téléphone) à assurer la réception du public et à répondre aux multiples demandes des contribuables notamment sur les crédits d'impôts et toutes les incertitudes sur « l'année blanche ».

FO a souligné la situation frontalière de la Moselle et la forte demande des frontaliers sur le prélèvement à la source, demandes qui vont encore se multiplier avec la signature de l'avenant à la convention franco-luxembourgeoise mettant fin au système du taux effectif. Cela impactera directement la charge des services d'accueil et de gestion.

Réponse : au ministère il y a des réunions de travail hebdomadaires sur le PAS. Soyez rassurés, les BUGS en masse seront évités ,mais quid des petits bugs... **Attendons pour voir et mesurer...**

II- DEMATERIALISATION -FRACTURE NUMERIQUE

FO a attiré l'attention sur le frein d'une frange importante de la population à télédéclarer qui ne couvre pas seulement les personnes âgées mais aussi des jeunes peu familiarisés aux démarches administratives et aux subtilités informatiques. Ils seront également demandeurs de renseignements et d'aide à télédéclaration.

FO a dénoncé la création d'auto -entrepreneurs qui pour 50 € aideront les contribuables à télédéclarer ... avec quel niveau de connaissance.

Réponse : Le chantier dématérialisation progresse.

III-DOMAINE

FO a dénoncé le transfert de 2 emplois à la DRFIP du Bas Rhin, suite à la régionalisation de la politique immobilière de l'État. Or, le transfert réel des tâches étant inférieur au théorique, il devient urgent de recalibrer les effectifs au vu du décompte réel de la charge de travail transférée.

IV- FERMETURES DE TRESORERIES

FO a condamné la suppression de trésoreries 10 en 2 ans en Moselle, l'éloignement des citoyens des services, l'abandon du service public en milieu rural, accentuant cette France à 2 vitesses avec une administration virtuelle.

Réponse : Soyez rassurés : les fermetures à venir ne répondront plus à la démarche mathématique et aux coupes aveugles dictées par la RGPP. Les nouvelles fermetures, ciblées au cas par cas, examinées finement, seront directement liées à l'évolution de nos métiers. Faut-il **comprendre ...à la fin de nos missions ?**

V- CONTROLE FISCAL

FO a listé les effets pervers de quelques nouveautés législatives :

- l'avenant à la convention franco-luxembourgeoise avec la fin du taux effectif juste après la mise en place du prélèvement à la source : faire et défaire c'est toujours du travail au cas où nous en manquerions.

- les cacophonies de la LOI ESSOC (Droit à l'erreur : loi pour un État au service d'une société de confiance) votée le 11/08/2018, avec ,

- son cortège de courriers à renvoyer pour sécuriser les procédures en cours, les modèles de lettre incomplets et les applicatifs informatiques qui ne suivent pas...**la VRAIE VIE DANS LES SERVICES** et

- les nouvelles garanties accordées aux contribuables silence vaut acceptation.

FO a évoqué également les difficultés des vérificateurs (flou sur le nombre de vérifications demandé aux vérificateurs, nombre à géométrie variable selon les directions, sous-effectif chronique dans les services du contrôle fiscal).

VI-SECTEUR PUBLIC LOCAL

Quid des mises en place d'agences comptables dans le secteur public local :

Réponse: Pas de généralisation à ce jour .On en est au stade de l'expérimentation.,sachant que les grandes collectivités ont de grands services comptables.

Tout est dit

VII- CONDITIONS DE TRAVAIL

FO a dénoncé la dégradation des conditions de travail et a interpellé la conseillère du ministre sur la mise en place au niveau national de 2 plates-formes d'écoute et de soutien, confiées à un prestataire spécialisé externe (Pros-Consulte) Voir/ Ulysse.03/10/2018

Pour FO, c'est un outil supplémentaire, destiné à éviter le pire, c'est-à-dire l'effet boomerang de toutes les restructurations et un constat d'échec des solutions préconisées faute d'emplois, notre revendication prioritaire. **FO a demandé le coût du prestataire externe (vous avez dit ECONOMIES !....)**

Réponse: on vous donnera le coût

VIII- CAP 2022

FO a souligné que l'incertitude sur le devenir de nos missions était source de fortes inquiétudes chez les agents (à associer aux nouvelles règles de gestion- mobilité-mutations-RAN au département).

Réponse : CAP 2022, ce n'est pas la feuille de route du gouvernement, ce n'est qu'un rapport, d'autres suivront. **FO a demandé le coût de ce rapport dit « sans suite »** à l'heure des sacro-saintes économies. Le coût nous sera communiqué .

En conclusion, toutes nos revendications et observations seront transmises au Ministre. Mais voudra-t-il les entendre ?